

# A quoi servent les comités techniques ?

Les Comités Techniques sont compétents sur les sujets concernant l'ensemble des agents.

Ils sont implantés à trois niveaux :

- CT Local dans chaque direction
- CT de Réseau DGFIP au niveau national
- CT Ministériel

chaque agent va donc voter trois fois : pour le CTL, le CTR et le CTM

Ce sont les résultats des élections qui détermineront les sièges attribués à chaque syndicat

Les Comités Techniques doivent notamment donner leur avis sur :

- la gestion des emplois : créations, suppressions ou transferts d'emplois
- l'organisation des services : toute modification doit obligatoirement être soumise à l'avis du Comité Technique
- le budget prévisionnel
- le bilan de la formation professionnelle
- le bilan de la campagne d'évaluation

## Ce que vont faire vos élu.e.s CGT

Pour faire entendre la voix des agent.e.s ils construiront avec les syndiqué.e.s CGT et l'ensemble des personnels les revendications qu'ils porteront devant la direction.

Ils s'opposeront aux propositions de la direction qui s'attaquent au service public et aux droits des personnels, comme par exemple les opérations de démantèlement de la DG-FIP et les suppressions d'emplois.

Ils proposeront aux agents d'intervenir directement pour faire avancer les revendications. Ils rendront compte régulièrement de leur mandat devant l'ensemble des personnels.

Nous sommes face à une attaque sans précédent de nos missions et de nos règles de gestion. Les annonces récentes de notre ministre sont claires : aucune de nos missions, aucune de nos structures n'est à l'abri. Des trésoreries de proximité aux directions départementales, toutes sont visées.

Les élu.e.s CGT porteront la vision d'une administration proche des usagers, qui respecte les droits et garanties de ses agent.e.s. Une administration dont la principale préoccupation ne serait pas de répondre aux contraintes budgétaires mais bien de répondre aux besoins sociaux des usagers, de contrôler les fonds publics et lutter contre la fraude fiscale.



# NOUVEAU

Pour la première fois vous allez effectuer un **vote électronique**

dispositif imposé par le ministère malgré la ferme opposition de la CGT. Pour autant, votre participation au **scrutin du 29 novembre au 6 décembre** reste essentielle puisqu'elle déterminera les droits attribués aux élu.e.s et la représentativité de chaque syndicat.

Faire le choix du vote CGT c'est envoyer un message clair à la direction pour dire non au démantèlement de la DGFIP.

Faire le choix du vote CGT c'est donner une voie à vos revendications.

06

**cg**t

Finances  
Publiques

# LES CANDIDATS DE LA CGT 06



1

Odile GIRARD-PAGOLA  
Antibes



2

Céline LUNEL  
Nice



3

Bertrand HOUDRIL  
Nice



4

Christele JURADO  
Nice



5

Jean-Christophe GRANEL  
Nice



6

Jean VANNIER  
Nice



7

Pascale RIO-HAUCOLAS  
Nice



8

Stéphane FERRIGNO  
Valbonne



9

Hélène VIRELLO  
Nice



10

François MADROLLE  
Nice



11

Xavier DHOLLANDE  
Nice



12

Jacqueline LEROY  
Cagnes sur Mer



13

Viviane VAUGOYEAU  
Nice



14

Magali HUREAU  
Nice



15

Fabienne SASSELI-SALARI  
Menton



16

Céline FOURMONT  
Grasse



17

Florence LIBRA  
Cannes



18

Edith RIPERT-DELAPLACE  
Le Cannet



19

Clément RAZAFIMAHANDRY  
Nice



20

Cédric PERDIGON  
Nice

Nous contacter : 04 92 09 45 87 - [www.financespubliques.cgt.fr/06/](http://www.financespubliques.cgt.fr/06/)